



yves.laine@sfr.fr

Contribution d'Yves LAINE

Observations et réflexions suite à la saisine du Conseil de développement

Observations

La lettre de Gilles Retière, Président de Nantes métropole, est claire et encadre la mission : **il ne s'agit pas de donner notre avis** sur la question des franchissements (ce que nous faisons déjà).

Il s'agit surtout :

- **de faire des préconisations sur la nature du débat public ainsi définie : l'information, la consultation, la co-décision**
- **de faire des préconisations sur les modalités du débat : sa durée** (Elle n'est donc pas fixée... Comment le serait-elle, les institutions étant renouvelées en 2014 ?), les **acteurs et publics** à solliciter, les **formes les mieux adaptées**.

Réflexions

— Peut-on imaginer mener un débat sans avoir imaginé **l'évolution des comportements humains fondamentaux** de chaque secteur ? Dans cette affaire sont en cause non seulement les déplacements, les réserves immobilières, mais l'attachement propre au quartier, ses relations avec les autres, son patrimoine fluvial, maritime ou industriel, composantes de son identité..

— Est-il possible d'imaginer un débat sans avoir eu les **résultats des premières études de flux ?**

Exemple : Ces études semblent avoir éliminé les hypothèses de pont levant (aval) et pont fixe (aval et amont). **Le débat doit-il prendre ceci pour argent comptant sans avoir lu l'étude ?** Même chose vis-à-vis des études de flux entre les 5 "secteurs à enjeux". Ont-ils été pris en compte tous les 5, ou seulement ceux qui seront directement impactés, soit l'île de Nantes et le centre historique, Chantenay, Rezé les Isles ?

— **Le franchissement aval est, dans son objet, bien différent du franchissement amont.** De nombreux Nantais, y compris dans la presse, n'ont pas compris cela et laissent à penser, par exemple qu'il y aurait concurrence entre élargissement et tunnel... N'éviterait-on pas bien des malentendus en scindant les fuseaux ?

Faut-il prévoir deux débats, un (Madeleine) pour l'accès à l'île de Nantes, un autre pour le délestage de Cheviré ? Les publics, les logiques, les flux et même les acteurs sont différents.

— Il faut bien prévoir que, même si les partis politiques ne veulent pas, semble-t-il, s'engager sur des solutions de franchissements avant le débat électoral, les thèmes seront quand même forcément évoqués, ne serait-ce que pour **donner une direction favorable ou pas à une implication fluviale et maritime** de la ville dans la prochaine mandature. (Certains se sont déjà exprimés).

L'avenir de la fonction **portuaire de Nantes n'a jamais été posé au fond** par les politiques, alors que dans le monde, de plus en plus de ports opèrent des conversions. On doit bien convenir que le GPM ne se voit plus de mission nouvelle à Nantes.

— Dans la saisine, il est question de **co-décision** : de quoi le rédacteur veut-il parler ? Co-décision entre qui et qui ? Evoquerait-on un possible référendum ?

— **Sur la durée du débat**, le point zéro est **au lendemain des élections, soit dans 10 mois**. Quant à sa clôture, seul le nouvel exécutif en place pourra en décider. Mais cette clôture dépend de l'urgence des solutions, donc du délai de réalisation des infrastructures terrestres. Quelles sont ces durées ? Faudra-t-il donner la priorité au(x) projet(s) de franchissement dont la réalisation peut s'étendre sur la plus longue durée ? Cela suppose un accès à certaines conclusions des études techniques pré-opérationnelles. Les durées de réalisation de chaque ouvrage doivent donc être connues, ainsi que les délais d'implantation humaine (programmes immobiliers, Ile de Nantes, CHU, programmes possibles sur Chantenay, etc.).

— Interviennent également dans le débat la **prospectivité des parts modales**, de même que le retour d'expériences urbaines internes et externes et les limites des solutions publiques collectives.

— Alors qu'on s'est soucié de la zone d'évitage et de la préservation des intérêts maritimes et fluviaux, on n'a jamais **précisé quelle serait à terme l'option fer compatible avec le plan urbain** qui permettra la traversée ou le contournement est-ouest de la ville. Très clairement, ce dossier n'est pas dans la lettre de mission, mais peut-on imaginer un parti-pris non cohérent avec le reste ?

Conclusion : Même si l'objet de la saisine est limité, le Conseil de développement est aujourd'hui encore mal armé pour instruire un tel débat. Une coopération sera nécessaire avec tous ceux qui sont en charge d'études techniques ou d'urbanisme.

Au plan pratique, à mon sens, on devrait commencer par faire le tour des membres intéressés, que ce groupe se donne deux mois pour l'exploitation documentaire, puis se concertent avec l'Auran, la SAMOA, Nantes-Aménagement... avant de rédiger un cahier des charges sur la nature et les modalités du débat public, ce qui nous mènerait jusqu'au printemps.

L'évocation de la question pendant la période du débat électoral étant posée comme très probable, une forme de coopération avec la presse peut s'avérer nécessaire, préalablement au débat pour évaluer certaines sensibilités.

Puis, le débat et ses conclusions intervenant à partir d'avril 2014, pourrait être clos entre l'été et l'automne.